

## Conseil Communal - Séance du 27/11/2023

Réponse à l'interpellation de Giuseppe MANIGLIA

**Objet : Stationnement riverain : simplification administrative et fracture numérique**

Monsieur le Conseiller,

L'apparition de ce formulaire est l'un des résultats tangibles du groupe de travail qui a été mis en place il y a un peu plus d'un an à mon initiative, afin de répondre plus efficacement et plus rapidement aux demandes des Liégeoises et des Liégeois en matière de stationnement.

Par le passé, les demandes étaient introduites en différents points et suivaient un cheminement administratif complexe, qui souffrait parfois d'un certain formalisme. Ce groupe de travail, qui réunit mensuellement l'ensemble des services concernés, a précisément pour objectif de simplifier les échanges, de raccourcir les délais et d'améliorer la réponse au citoyen.

Depuis sa création, il a pris en charge près d'une centaine de demandes et a conduit à la création de 407 emplacements de stationnements riverains, répartis entre les différents quartiers de Liège.

Dès lors, le nombre total d'emplacements réservés aux riverains avoisine désormais les 3600 places, auxquelles vont bientôt s'ajouter 315 emplacements le long de la ligne du tram. Un dossier également traité par le groupe de travail.

La création d'un formulaire structuré constitue donc une étape supplémentaire, qui vise à offrir plus de facilités aux habitants, et à fluidifier encore la procédure.

Comme vous l'avez souligné, ce formulaire est accessible en ligne, et j'en profite pour rappeler que la Ville organise, à l'initiative de ma collègue Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, des cours à destination des seniors qui comprennent des initiations à la tablette et aux smartphones. Ces cours sont dispensés dans les quartiers de Rocourt, du Thier à Liège et St Gilles.

Le formulaire est aussi disponible en format papier dans les mairies de quartier et les commissariats.

Tous les citoyens peuvent donc désormais introduire très facilement une demande et fournir immédiatement les informations nécessaires aux services.